



Dans le souhait de renforcer la Direction de Manutan International, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 30 octobre 2009, a décidé de nommer :

- Monsieur Pierre-Olivier Brial
- Monsieur Hervé Guichard
- Monsieur Xavier Guichard

en qualité de membres du Directoire, pour la durée restant à courir des mandats des autres membres du Directoire, soit jusqu'au 4 mai 2010.

Le Directoire est ainsi désormais composé de cinq membres, Monsieur Jean-Pierre GUICHARD en étant le Président et Madame Brigitte AUFFRET l'un des membres et le Directeur Général.

Il est précisé que :

- Monsieur Pierre-Olivier Brial bénéficie, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001 d'un contrat de travail au sein de Manutan International en qualité de, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Directeur de zone Nord, Est et Ouest.  
Monsieur Pierre Olivier Brial continuera d'exécuter son contrat de travail au sein de Manutan international.
- Monsieur Hervé Guichard est actuellement Président-Directeur Général de la filiale Manutan SA. Il est également titulaire d'un contrat de travail, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, en qualité de Directeur Marketing au sein de Manutan SA, qui a été suspendu le 10 février 2005 lors de sa nomination en qualité de Président-Directeur Général. Monsieur Hervé Guichard continuera d'exercer son mandat de Président-Directeur Général de Manutan SA.
- Monsieur Xavier Guichard bénéficie, depuis le 3 juin 2002 d'un contrat de travail au sein de Manutan International en qualité de, depuis le 1er avril 2008, Directeur des Opérations Groupe.  
Monsieur Xavier Guichard continuera d'exécuter son contrat de travail au sein de Manutan International.

Chaque membre du Directoire percevra une rémunération fixe mensuelle brute de 3 000 euros sur 12 mois, au titre de son mandat.